

**Nombre de membres :**

En exercice : 65

Présents : 58

Votants : 61

Le 14 octobre 2021 à 20h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 7 octobre 2021

Secrétaire de séance : Serge BAL

**Présents :**

Ambléon	BIONDA Annie	
Andert et Condon	MARTINAT Francine	Suppléant Frédéric WHEELER
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à Annie DELPON
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	GONDARD Olivier	Pouvoir à Jean-Michel BERTHET
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Dimitri LAHUERTA
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	Pouvoir à Pauline GODET
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
	LAGRANGE VAN GELE	
Brens	Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	Pouvoir à Régis CASTIN
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	

Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	<del>ANCIAN Bernard</del>	Suppléant Jean ROCHE
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	<del>BOUVIER Georges</del>	Suppléant Jean-Yves COUILLLOUD
Ruffieu	<del>BROUSSART Pierre</del>	Pouvoir à André BOLON
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	Pouvoir à Xavier VINCENT
<b><u>Excusés :</u></b>		
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
<b><u>Absent :</u></b>		
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	

**LE QUORUM EST ATTEINT**

## ORDRE DU JOUR :

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
  2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 15 septembre et le 07 octobre 2021.
  3. **Délibération :** Axes stratégiques du schéma de développement touristique 2021-2026.
  4. **Délibération :** Demande de classement de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.
  5. **Délibération :** Convention de sponsoring avec l'association Tour du Valromeys.
  6. **Délibération :** Convention de sponsoring avec l'association Union Cycliste Belley Culoz.
  7. **Délibération :** Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ceyzérieu pour les travaux d'aménagement et de qualification de l'accès d'Aignoz.
  8. **Délibération :** Approbation d'une convention cadre pour la création d'une entente intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri.
  9. **Délibération :** SITOM Nord Isère - Modification de l'article 6 des statuts.
  10. **Délibération :** Vente d'un tènement de la Zone d'Activités « en Sauvy » à Virieu-le-Grand à l'entreprise GENC MACONNERIE.
  11. **Délibération :** Subventions aux associations et organismes divers.
  12. **Délibération :** Décisions modificatives.
  13. **Délibération :** Rectification de la délibération D-2020-61 concernant la subvention versée à l'association Tremplin.
  14. **Délibération :** Modification statutaire pour le report d'un an de la date de transfert des compétences eau et assainissement collectif.
- Information sur l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat (OPAH).

.. .. .

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 :**

Concernant la délibération sur l'exonération de la TEOM, Michel Charles RIERA souhaite ajouter que la liste est à afficher dans les Mairies.

Concernant la délibération sur la taxe GEMAPI, Pierre COCHONAT souhaite préciser que cette taxe calculée sur la valeur locative correspondra à un montant compris entre 2,02€ à 8,02€ par foyer et par an.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2021.**

Pauline GODET propose de modifier l'ordre de présentation des délibérations et de débattre tout d'abord des sujets financiers.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. Serge BAL se porte candidat.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Serge BAL, A L'UNANIMITÉ, comme secrétaire de séance.**

**2. Délibération : Informations sur les décisions prises.**

Par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 15 septembre et 7 octobre 2021.

**- Bureau exécutif :**

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
06/09/21	Convention de servitudes avec Enedis pour le passage d'une ligne électrique souterraine - cascade de Glandieu	Autorisation de passage d'une ligne électrique pour raccordement de la microcentrale hydroélectrique de la société GLM. Concession à titre gratuit.	2021-286
06/09/21	Adhésion à l'association Ain'Terlude en Bugey	Manifestation dans le cadre des journées européennes du Patrimoine Adhésion de 40 €	2021-287
20/09/21	Autorisation de signature d'un bail professionnel avec 2 psychomotriciennes pour un local à la maison médicale de Virieu le Grand	Bail pour 6 ans à compter du 20/09/21 Loyer de 442,42 € HT	2021-295
20/09/21	Animation du programme Leader Bugey en 2021	La convention tripartite ASP/Région/GAL Bugey prévoit un minimum de 1,5 ETP. Le financement de ces postes est partie intégrante du programme Leader avec un taux d'aide de 80% du Feader, soit un reste à charge pour la CCBS de 12 495 €.	2021-300
04/10/21	Demande de subvention à la Région pour le fonctionnement du centre de vaccination anti-covid	Modalités de cette aide : 30% des dépenses éligibles depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2021 ; plafonnée à 10 000 €/mois ; durée maximale 3 mois.	2021-304
04/10/21	Règlement de l'aire de camping-cars du Port de Virignin	Le règlement intérieur de l'aire de camping-cars du Port de Virignin va permettre de définir les modalités d'accès à l'aire, les tarifs, les règles d'utilisation ainsi que les responsabilités des usagers.	2021-305

04/10/21	Conventions avec l'EPF de l'Ain pour le portage foncier et la mise à disposition	Afin de constituer des réserves foncières pour le projet de construction du centre nautique, la CCBS a missionné l'EPF de l'Ain pour acquérir un tènement sis au Pelan. Il s'agit d'une maison désaffectée et de son terrain attenant appartenant à la Fondation Arc (héritage de M. Paul Gagnoud). Le prix de vente est de 16 500 € HT.	2021-306
----------	--	--	----------

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

Marché/avenant Numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Avenant	20/09/21	Avenant n°2 au marché de prestations de transit des déchets réceptionnés sur le quai de transfert de la CCBS et traitement DIB/encombrants Les conditions tarifaires spécifiques au contrat et la poursuite de l'exécution des prestations s'avèrent économiquement et industriellement impossible sans mettre en péril son modèle et sa pérennité.	SIBUET Environnement 73390 Chamoux sur Gelon	Augmentation de 101 € / HT /Tonne à 211,47 € HT/tonne à compter du 1er août 2021 (plus value estimée à 110 470 € HT soit + 33,6%)	2020-294

- **Décisions de la Présidente :**

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision
<b>Pôle Ressources</b>				
29/09/21	Conception et réalisation de panneau pour l'Ilot Grammont	1270,80 €	6eSens 01300 Belley	2021-303
01/10/21	4 journées de formation logiciel finances et RH	3 600 €	Afi 77185 Lognes	2021-307
06/10/21	Accès internet entre les 3 sites de la CCBS	36 648 €	Adista Fingerprint 26100 Romans	2021-315
<b>Pôle Techniques</b>				
15/09/21	Transport de 9 colonnes aériennes	1 500 €	Xavier Vistalli 01300 Brens	2021-288
15/09/21	Achat de 2 véhicules pour les conseillers numériques	20 551,52 €	Nissan 01300 Belley	2021-289
15/09/21	Elagage sur la commune de Murs et Gélignieux	3 360 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2021-290
15/09/21	Désherbage des voies communales de Culoz	3 340 €	Les Brigades Natures 01300 Belley	2021-291
15/09/21	Reprise des enrobés autour des grilles EP de la déchetterie de Virieu le Grand	5 064 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-292
20/09/21	Remplacement servo moteur de la piscine	1 044 €	Plomberie Chauffage Franck Cortinovis 01300 Belley	2021-296
20/09/21	Intervention pour étanchéité à Actipole	1 266 €	Soprassistance 69700 Genas	2021-297
22/09/21	Modification fenêtre et placard local dans la maison de santé de Virieu le Grand	4 043,40 €	Menuiserie Calavia 01510 Virieu le Grand	2021-302
04/10/21	Vérification périodique du pont bascule à la déchetterie	1 398 €	Arpège Masterk 69800 St Priest	2021-308
04/10/21	Rapatriement des 14 CSE stockés à Chazey Bons Préfa vers le site de la poterie	1 440 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-309
04/10/21	Abattage d'arbres sur la commune de Belley	3 524,86 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2021-310
04/10/21	Entretien de la VMC à Actipole	1 329,48 €	Dombes Hottes Nettoyage 01390 St André de Corcy	2021-311

04/10/21	Mobilier pour la salle de réunion à l'Ilot Grammont	5 484,01 €	Legallais 14200 Hérouville St Clair	2021-312
<b>Pôle Développement</b>				
15/09/21	Maintenance du système d'accès à Actipole	1 490 €	Castel 49680 Neuille	2021-293
21/09/21	Aménagement parking grand virage au Grand Colombier	14 460 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-298
22/09/21	Installation d'une cartouche traitement anti-calcaire sanitaire de Glandieu	1 785,60 €	Chauffage sanitaires des 3D - 01300 Virignin	2021-301
06/10/21	Repérages itinéraires pour les randonnées pédestres	3 765 €	CDRP 01000 Bourg en Bresse	2021-314
06/10/21	Complément pose arceaux vélos	1 278 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2021-313

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

### 3. Délibération : Subventions aux associations.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2021-43 en date du 8 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé le versement des subventions aux associations et organismes divers au titre de l'exercice 2021.

De façon à tenir compte de l'annulation de certaines manifestations et des demandes de nouvelles associations et organismes, il est demandé au conseil communautaire de délibérer à nouveau.

Structures	Thèmes	Montants
<b>6574- Subvention de fonctionnement versée aux associations</b>		
Club Sportif Valromey-Retord	Sport	1 000,00 €
Bugey Sud Actif- les mardis spectacles	Culture	1 500,00 €
Archéologie préhistorique entre Rhône et Saône- journées nationales	Culture	400,00 €
Ecole du langage musical - Chants de l'Ami "En attendant des jours meilleurs"	Culture	500,00 €
Théâtre de la Chrysalide "en Bugey 2021"	Culture	2 000,00 €
Cyclo Bugey - Randonnées des lacs en Bugey (manifestation annulée)	Sport	- €
Engrangeons la musique "Musique 2021"	Culture	1 000,00 €
Cercle amicale de Songieu - "Campagne de fouille 2021"	Culture	2 000,00 €
Tour du Valromey - Ain Bugey Valromey Tour 2021	Sport	11 000,00 €
Tour du Valromey Organisation - sponsoring	Sport	9 000,00 €
UCCB - sponsoring	Sport	600,00 €
Ville de Belley- 34eme entretiens de Belley (manifestation annulée)	Culture	- €
Ville de Belley- Action Belley en Lumière (transfert autre article budgétaire 657341)	Culture	- €
Chantelouve - Soutien à la communication	Culture	500,00 €
Arbores et sens -"Un arbre Un enfant : plantons plus de 3000 arbres sur notre territoire"	Culture	3 000,00 €
Valmuse -Saison culturelle des Inter'Vals - Jazz Muse- Label Val'Muse	Culture	7 000,00 €
Les Intenses Sessions- Hivernal Retord Trail	Sport	2 000,00 €
Brass at Home - Festival Bugey en Musique	Culture	2 500,00 €
Patrimoine des Pays de l'Ain -L'Ain de château en château - action annulée	Culture	- €
Au cœur des différences -La joie de vivre est dans l'art de s'épanouir ensemble	Culture	3 000,00 €

Structures	Thèmes	Montants
Moto Club Belleysan -Trophée de zone - manifestation annulée	Sport	- €
Comité d'organisation de la course de Contrevoz -Projet de parcours permanent de rando/course à contrevoz	Sport	3 500,00 €
Les Arroseurs- Les Arroseurs font leur cirque - manifestation annulée	Culture	- €
Observatoire Astronomie Nature du Valromey -La Nuit des étoiles	Culture	3 000,00 €
Foyer Rural de Ceyzérieu -Concerts de musique classique	Culture	1 500,00 €
Metal in Veins - 1 ère édition du : NEW BLOOD FEST	Culture	1 000,00 €
Comité des fêtes de Culoz- 4ème édition des médiévales - action annulée	Culture	- €
Maison d'izieu -Exposition 75 ans de la journée du souvenir	Culture	3 000,00 €
Maison d'izieu - C'est mon patrimoine	Culture	3 000,00 €
Association Le Mur -La peinture murale comme moteur de l'action sociale	Culture	3 000,00 €
Ain tourisme (convention label vignoble découvertes (5 000 €/an/3 ans)	Culture	5 000,00 €
RADIO BS -Renouvellement matériel	Culture	1 000,00 €
Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain : réfection de la passerelle d'accès à la grotte du Pic	Culture	2 500,00 €
Apiculteur Bugiste - Campagne destruction nids de frelons asiatiques	Environnement	1 200,00 €
Initiative Bugey -"Participation créateurs et repreneurs d'entreprises"	Economique	41 500,00 €
UCAB SALON BUGEY EXPO	Economique	13 000,00 €
UCAB dispositif carte	Economique	3 520,00 €
Bugey Développement Salon Smile	Economique	3 000,00 €
CAE "La Bâtisse "	Economique	2 521,00 €
AFOCG 01- "l'Ain de ferme enferme"	Economique	500,00 €
AGLCA- étude ESS (frais d'étude article budgétaire différent)	Economique	- €
ADAPA	Social	24 615,00 €
ADMR	Social	5 715,00 €
AIN DOMICILE SERVICE	Social	4 455,00 €
Mission Locale jeunes	Social	33 000,00 €
ADIL de l'Ain (information sur le logement)	Social	3 500,00 €
Lusie 01 (action politique de la Ville - ateliers mobilités mutualisés)	Social	3 000,00 €
c'est qu'un jeu (action politique de la ville - parlons ensemble)	Social	770,00 €
Ecrits 01 (AFI) action politique de la ville - plateforme linguistique)	Social	7 300,00 €
Entre autres (action politique de la ville - projet Bugey Monde)	Social	6 000,00 €
LAM VOYAGE (Centre Social Escale Belley) (action politique de la ville : Projet jeunes)	Social	1 000,00 €
WIMOOV (action politique de la Ville : plateforme d'écomobilité inclusive Bugey Sud)	Social	22 000,00 €
ADSEA 01 (action politique de la Ville : chantiers jeune)	Social	1 000,00 €
SCOP GO ON (action politique de la Ville : Autonomie au féminin	Social	15 725,00 €
SCOP GON ON (action politique de la ville : formation compétence clé /FLE )	Social	33 780,00 €
ADSEA 01 (action politique de la ville : participation prévention primaire (convention 2020 à 2022)	Social	20 000,00 €
AFI (Association Formation Ingénierie) action politique de la ville : soutien des acteurs et des professionnels du territoire pour la prévention de la radicalisation)	Social	1 000,00 €

Structures	Thèmes	Montants
Association Tremplin (SIAO) (action politique de la ville : action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : convention 2020 à 2022)	Social	6 888,32 €
ALEC 01 - action Rénov + - surcoût 2021	PCAET	10 000,00 €
ALEC 01 - action Rénov + solde 2020	PCAET	13 610,60 €
ALEC 01 - Plateforme énergétique, animation service conseil solde 2020 - 2021	PCAET	28 682,00 €
Association Ecoute joie et santé de l'Ain	Social	150,00 €
Association Sportive du lycée de Belley (formation BNSSA à destination des élèves du lycée)	Sport	900,00 €
<b>TOTAL IMPUTATION 6574</b>		<b>381 831,92 €</b>
<b>65737- Subvention de fonctionnement versée aux autres établissements publics locaux</b>		
Office de tourisme Bugey Sud	Tourisme	343 411,00 €
EID (Maison du marais d Lavours)	Environnement	68 500,00 €
<b>TOTAL IMPUTATION 65737</b>		<b>411 911,00 €</b>
<b>65733- Subvention de fonctionnement versée au Département</b>		
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention 2019-2022)	Social	18 122,35 €
Département action politique de la ville participation prévention primaire (20 000 € sur 3 ans) action effectuée par ADSEA 01	Social	- €
<b>TOTAL IMPUTATION 65733</b>		<b>18 122,35 €</b>
<b>657341 - Subvention aux communes</b>		
Ville de Belley : Action Belley en Lumière	Culture	3 000,00 €
<b>TOTAL IMPUTATION 657341</b>		<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>814 865,27 €</b>

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE fait part de son incompréhension sur les critères de financement des clubs sportifs, et sur le fait que le club de football de Colomieu ne soit pas subventionné alors qu'il œuvre pour la formation des jeunes de plusieurs communes. Son activité intercommunale n'est pas reconnue.

Régis CASTIN rappelle que, sur ce mandat, des critères précis ont été définis et que le club de foot de Colomieu ne rentre pas dans ce cadre. Belley, Culoz et Champagne en Valromey ont aussi des clubs qui s'occupent de jeunes de plusieurs communes, et ils ne sont pas subventionnés non plus. Il se tient à disposition pour expliquer les critères définis.

Pauline GODET précise que beaucoup d'ententes entre communes existent sur le territoire et dans de nombreux sports. Si la porte est ouverte pour le football, tous les autres sports devront être concernés et les besoins seront trop importants.

Concernant la politique de la ville, Xavier VINCENT demande quelles sont les différences par rapport aux délibérations prises lors du conseil communautaire de juillet.

Maria PILLOUD précise qu'il n'y a pas de nouvelles subventions par rapport à juillet. La présente délibération permet simplement d'inscrire des crédits qui n'avaient pas été prévus lors du vote du budget primitif.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le versement des subventions aux associations.**

#### **4. Délibération : Décisions modificatives**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter les décisions modificatives suivantes :

- **Budget principal : Décision modificative n° 4.**
  - Ajout de crédits nouveaux au chapitre 65 pour intégrer les subventions votées en cours d'année et pour réajuster celles qui ont été annulées + 188 861,27 €.
  - Ajout de crédits nouveaux au chapitre 204 pour une subvention votée pour le dispositif d'aide aux hébergeurs + 27 100 €.
  - Afin de financer ces crédits nouveaux, les frais d'études sont réduits à la section d'investissement pour - 214 165,27 €, et le virement de la section de fonctionnement est moins élevé de - 187 065,27 €.

BUDGET PRINCIPAL 2021	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
<b>Fonctionnement</b>	<b>15 909 167,54 €</b>	<b>18 676 391,58 €</b>	<b>16 370 345,90 €</b>	<b>18 676 391,58 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- €	3 241 813,29 €
022 - Dépenses imprévues		20 000,00 €		
011 - Charges à caractère général	3 003 737,59 €	3 090 822,85 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	2 710 821,97 €	2 881 912,24 €		
014 - atténuations de produits	6 434 112,26 €	6 432 316,26 €		
023 - Virement à la section d'investissement		3 048 479,89 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	1 115 936,35 €	846 346,97 €	62 136,00 €	66 382,51 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 823 251,23 €	1 825 258,17 €		
66 - Charges financières	20 430,14 €	21 255,20 €		
67 - Charges exceptionnelles	300 878,00 €	10 000,00 €		
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	500 000,00 €	500 000,00 €		
013- Atténuations de charges			104 341,13 €	82 410,42 €
70 - Produits services, domaine et ventes div			727 659,56 €	694 360,05 €
73 - Impôts et taxes			12 488 067,87 €	10 114 344,87 €
74 - Dotations et participations			2 675 834,55 €	4 449 433,44 €
75 - Autres produits de gestion courante			21 674,64 €	21 147,00 €
77 - Produits exceptionnels			290 632,15 €	6 500,00 €
<b>Investissement</b>	<b>3 527 102,68 €</b>	<b>10 184 537,70 €</b>	<b>9 379 115,67 €</b>	<b>10 184 537,70 €</b>
001 - Solde exécution invest. reporté				326 853,33 €
021 - Virement de la sect* de fonctionnement				3 048 479,89 €
024-Produits des cessions d'immobilisations				
020- Dépenses imprévues		25 000,00 €		
040 - Opérat* ordre transfert entre sections	62 136,00 €	66 382,51 €		846 346,97 €
041- Opérations patrimoniales	492 571,58 €	240 000,00 €	492 571,58 €	240 000,00 €
204- Subvention équipement versées	221 798,86 €	423 388,18 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves			7 479 956,14 €	369 618,32 €
13 - Subventions d'investissement			868 905,24 €	1 218 158,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	69 351,60 €	69 031,60 €	480,00 €	1 520,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	121 368,14 €	1 046 873,73 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 999 059,88 €	2 744 088,66 €		
23 - Immobilisations en cours	474 694,28 €	1 761 825,16 €		
26- participation et créances rattachées		67 855,00 €		
27- autres immobilisations financières	67 969,00 €	103 038,86 €	404 949,91 €	470 720,55 €
45- opérations sous mandat	18 153,34 €	3 637 054,00 €	132 252,80 €	3 662 839,99 €

**DECISION MODIFICATIVE N°4 CONSEIL DU  
14/10/2021**

Section	Sens	Chapitre	imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	65	65733		11 455,35 €
FONCTIONNEMENT	DEP	65	657341		3 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	65	6574		174 405,92 €
FONCTIONNEMENT	DEP	014	739223	Fonds de péréquation FPIC	-1 796,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023		023 Virement à la section inv	-187 065,27 €
INVESTISSEMENT	REC	021		023 Virement de la section fonc	-187 065,27 €
INVESTISSEMENT	DEP	204	20421 OP 110	Subvention équipement	27 100,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	2031	2031 OP 111	Etudes	-214 165,27 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 10 184 537,70 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 18 676 391,58 €

- **Budget annexe Actipole : Décision modificative n° 1.**
  - Ajout de crédits au chapitre 67 pour rembourser des charges locatives, aux locataires, charges qui ont été perçues en trop sur l'exercice 2020.

#### BUDGET ANNEXE ACTIPOLE 2021

	Dépense		Recette		
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021	
<b>Fonctionnement</b>	<b>294 794,11 €</b>	<b>502 829,33 €</b>	<b>328 075,85 €</b>	<b>502 829,33 €</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	195 848,33 €	
011 - Charges à caractère général	74 334,23 €	79 700,00 €			réduction énergie - 300 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00 €	44 000,00 €			
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	198 168,02 €			
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	130 360,25 €	129 510,00 €	58 031,00 €	58 031,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	23 358,87 €	7 950,00 €			
66 - Charges financières	26 721,76 €	25 201,31 €			
67 - Charges exceptionnelles	19,00 €	18 300,00 €			rembourst charges locataires +300 €
70 - Produits services, domaine et ventes div			35 976,14 €	31 900,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante			234 021,67 €	217 000,00 €	
77 - Produits exceptionnels			47,04 €	50,00 €	
<b>Investissement</b>	<b>157 905,64 €</b>	<b>349 665,74 €</b>	<b>130 360,25 €</b>	<b>349 665,74 €</b>	
001 - Solde exécution invest. reporté			0,00 €	20 487,72 €	
021 - Virement de la sect* de fonctionnement			0,00 €	198 168,02 €	
040 - Opérat* ordre transfert entre sections	58 031,00 €	58 031,00 €	130 360,25 €	129 510,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			0,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	86 127,12 €	89 127,12 €	0,00 €	1 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	500,00 €			
21 - Immobilisations corporelles	13 747,52 €	202 007,62 €			

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 CONSEIL DU 14/10/2021

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	011	60612	Energie	-300,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	67	678	Charges exceptionnelles	300,00 €
INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT					

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 502 829,33 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 349 665,74 €

- **Budget annexe maison médicale : Décision Modificative n° 2.**
  - Ajout de crédits au chapitre 67 pour rembourser des charges locatives facturées aux locataires des maisons de santé qui ont été perçues en trop sur l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE 2021	Dépense		Recette		
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021	
<b>Fonctionnement</b>	<b>133 507,44 €</b>	<b>214 597,73 €</b>	<b>159 961,15 €</b>	<b>214 597,73 €</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	363,09 €	
011 - Charges à caractère général	45 798,99 €	39 850,00 €			réduction charges - 6 600 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	2 602,43 €	2 650,00 €			
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	94 429,43 €			
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	62 370,63 €	61 084,00 €	40 453,00 €	40 453,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	11 252,82 €	0,00 €			
66 - Charges financières	10 642,86 €	9 484,30 €			
67 - Charges exceptionnelles	839,71 €	7 100,00 €			rembourst charges locataires 6 600 €
70 - Produits services, domaine et ventes div			21 254,65 €	23 760,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante			98 253,50 €	150 021,64 €	
<b>Investissement</b>	<b>238 713,18 €</b>	<b>374 395,44 €</b>	<b>643 060,42 €</b>	<b>374 395,44 €</b>	
001 - Solde exécution invest. reporté	0,00 €	197 448,72 €			
021 - Virement de la sect* de fonctionnement			0,00 €	94 429,43 €	
040 - Opérat* ordre transfert entre sections	40 453,00 €	40 453,00 €	62 370,63 €	61 084,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			28 067,96 €	26 721,01 €	
13 - Subventions d'investissement			180 000,00 €	192 161,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 741,01 €	47 400,43 €	372 201,83 €	0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	12 213,88 €	69 215,31 €			
23 - Immobilisations en cours	141 305,29 €	19 877,98 €	420,00 €	0,00 €	

**DECISION MODIFICATIVE N°2 CONSEIL DU  
14/10/2021**

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	011	60612	énergie	-4 400,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6161	assurances	-1 300,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6226	honoraires	-500,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	63512	taxes foncières	-400,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	67	678	titres annulés	6 600,00 €
INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT					

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 214 597,23 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 374 395,44 €

- **Budget annexe Port de plaisance : Décision modificative n° 2.**
  - Ajout de crédits au chapitre 67 pour rembourser des locations d'anneaux au port de plaisance du fait de départs en cours d'année.

**BUDGET ANNEXE PORT  
PLAISANCE 2021**

	Dépense		Recette		
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021	
<b>Fonctionnement</b>	<b>87 817,20 €</b>	<b>151 239,09 €</b>	<b>140 791,10 €</b>	<b>151 239,09 €</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	0,00 €	
011 - Charges à caractère général	38 693,95 €	45 149,70 €			réajustement -1 500 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	674,01 €			
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	55 464,64 €			
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	4 988,88 €	5 232,50 €			
65 - Autres charges de gestion courante	20 705,32 €	20 740,00 €			
66 - Charges financières	23 257,28 €	21 928,24 €			
67 - Charges exceptionnelles	171,77 €	2 050,00 €			location anneaux annulés + 1500€
70 - Produits services, domaine et ventes div			25 791,10 €	26 250,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante			115 000,00 €	124 989,09 €	
<b>Investissement</b>	<b>53 840,28 €</b>	<b>114 316,08 €</b>	<b>41 168,20 €</b>	<b>114 316,08 €</b>	
001 - Solde exécution invest. reporté	0,00 €	41 303,40 €			
021 - Virement de la sect° de fonctionnement			0,00 €	55 464,64 €	
040 - Opérat° ordre transfert entre sections			4 988,88 €	5 232,50 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			36 179,32 €	53 618,94 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	47 918,76 €	49 212,68 €			
21 - Immobilisations corporelles	5 921,52 €	23 800,00 €			

**DECISION MODIFICATIVE N°2 CONSEIL DU  
14/10/2021**

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6237	publications	-500,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6233	foires et expositions	-1 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	67	673	titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00 €
INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT					

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 151 239,09 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 114 316,08 €

- **Budget annexe Gestion des déchets : Décision modificative n°1.**
  - Ajout de crédits au chapitre 041 pour une écriture d'ordre patrimoniale de sortie d'actif du broyeur végétal.
  - Ajout de crédits au chapitre 21 à la place du chapitre 23 pour intégrer à l'article définitif le solde des travaux de mise aux normes des déchetteries (34 551.82 €) et la pose des conteneurs semi enterrés (27 997.15 €).

**BUDGET ANNEXE GESTION DECHET 2021**

	Dépense		Recette		
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021	
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 924 585,60 €</b>	<b>4 929 200,15 €</b>	<b>3 894 582,24 €</b>	<b>4 929 200,15 €</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	379 931,85 €	
011 - Charges à caractère général	3 423 067,62 €	4 218 090,00 €			
012 - Charges de personnel, frais assimilés	143 473,95 €	173 106,00 €			
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	113 514,25 €			
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	235 920,49 €	242 431,20 €	0,00 €	2 027,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	91 300,02 €	148 866,00 €			
66 - Charges financières	30 823,52 €	26 192,70 €			
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	7 000,00 €			
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €			
70 - Produits services, domaine et ventes div			360 044,05 €	438 730,00 €	
73 - Impôts et taxes			2 975 938,00 €	3 507 353,30 €	
74 - Dotations et participations			548 661,55 €	584 158,00 €	
77 - Produits exceptionnels			9 938,64 €	17 000,00 €	
<b>Investissement</b>	<b>385 532,25 €</b>	<b>958 884,00 €</b>	<b>589 007,49 €</b>	<b>958 884,00 €</b>	
001 - Solde exécution invest. reporté			0,00 €	278 968,55 €	
021 - Virement de la sect° de fonctionnement			0,00 €	113 514,25 €	
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	2 027,00 €	235 920,49 €	242 431,20 €	
041 - Opérat° patrimoniales		11 232,00 €		11 232,00 €	sortie actif broyeur 11 232 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			321 427,00 €	169 351,00 €	
13 - Subventions d'investissement			31 660,00 €	143 387,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	185 882,70 €	563 421,00 €			
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	50 400,00 €			
21 - Immobilisations corporelles	86 019,47 €	225 906,97 €			intégration tx pose CSE et Tx déchetteries 62 548, 97€
23 - Immobilisations en cours	113 630,08 €	105 897,03 €			transfert au 21 tx pose CSE et Tx déchetteries - 62 548,97 €

**DECISION MODIFICATIVE N°1 CONSEIL DU  
14/10/2021**

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT					
INVESTISSEMENT	DEP	21 opération 22	2128	Aménagements	34 551,82 €
INVESTISSEMENT	DEP	23 opération 22	23121	tx en cours	- 34 551,82 €
INVESTISSEMENT	DEP	21 opération 28	2128	Aménagements	27 997,15 €
INVESTISSEMENT	DEP	23 opération 28	23151	tx en cours	- 27 997,15 €
INVESTISSEMENT	DEP	041	204421	subv en nature	11 232,00 €
INVESTISSEMENT	REC	041	2128	Aménagements	11 232,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 958 884 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 4 929 200,15 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, les décisions modificatives présentées ci-dessus.

### 5. Délibération : Rectification de la délibération D-2020-61 concernant la subvention versée à l'association Tremplin.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2020-61 du 27/02/2020, le conseil communautaire a autorisé la signature de l'accord collectif départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Une erreur matérielle concerne le montant du financement inscrit dans cette délibération : 3 044,16 € par an pendant 3 ans, au lieu de 3 444,16 € pendant 3 ans.

Il demande au conseil communautaire de délibérer pour rectifier cette erreur matérielle.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la rectification relative au financement de l'association Tremplin.**

#### **6. Délibération : Axes stratégiques du schéma de développement touristique 2021-2026.**

Régis CASTIN rappelle que la commission Tourisme-Patrimoine-Culture-Sport a entrepris une démarche d'actualisation du schéma de développement touristique 2021-2026 de la CCBS, démarche basée sur :

- Une prise en compte globale des activités de pleine nature (randonnée, course d'orientation, VTT, pratiques verticales etc...), en lien avec l'enjeu de diversification des activités en moyenne montagne.
- Une nécessaire maîtrise de la fréquentation et une prise en compte de la cohabitation entre les différentes activités (touristiques, agricoles...) et les habitants.
- L'importance de développer des services « de base » et de qualifier les sites : stationnement, signalétique, sanitaires, traitement des abords...
- La valorisation des productions locales et des circuits courts en lien avec les labels existants (Saveurs de l'Ain, Vignobles et découvertes) et les démarches portées et soutenues par la communauté de communes Bugey Sud.
- La prise en compte de l'accessibilité du séjour et des activités pour tous.
- La découverte ou la redécouverte du territoire, de ses activités et de ses patrimoines par les habitants.
- Un développement touristique durable, car respectueux des acteurs, des habitants et de l'environnement.

Les cibles prioritaires sont les familles au sens large, les seniors actifs sportifs et amateurs de terroir, les amateurs et professionnels de sports de pleine nature, les jeunes actifs urbains en tribu, et les habitants du territoire.

Il propose au conseil communautaire de valider les 8 axes stratégiques suivants pour 2021-2026 :

- Axe 1. Promouvoir la marque Bugey Vélo.
- Axe 2. Soutenir les événementiels sportifs d'envergure.
- Axe 3. Renouveler la logique d'accueil et d'information touristique et la mise en marché de l'offre.
- Axe 4. Mettre en œuvre un plan pluriannuel de qualification des sites touristiques et naturels.
- Axe 5. Structurer, organiser et mettre en marché l'offre d'activités de pleine nature.
- Axe 6. Promouvoir et révéler les patrimoines de Bugey-Sud.
- Axe 7. Accompagner la création d'activités, les porteurs de projet et les professionnels du tourisme.
- Axe 8. Mettre en place des gouvernances adaptées aux enjeux de développement touristique.

Régis CASTIN précise que ce schéma a été construit avec l'ingénierie interne à la CCBS, notamment grâce au travail d'Estelle CHARRUT et Emmanuelle BEBI.

#### **INTERVENTIONS :**

Dimitri LAHUERTA rappelle l'importance de la thématique logement pour Bugey-Sud, et salue le travail sur ce dossier du vice-président et de l'office de Tourisme.

Il faut une vraie offre de logement qualitative pour l'accueil des sportifs, des cyclotouristes, des touristes et du monde professionnel. Le territoire est en souffrance sur ce point, et il faut mettre en œuvre un lobbying. Il faut faire fonctionner les réseaux, des friches se libèrent et il faut être en capacité de profiter des opportunités.

Régis CASTIN précise qu'un travail de fond est engagé pour opérer une montée en gamme des hébergements sur le territoire.

Xavier VINCENT souhaite connaître l'évolution de la perception de la taxe de séjour sur plusieurs années.

Régis CASTIN répond qu'un retour sur ce point sera fait lors d'une prochaine séance.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les 8 axes stratégiques du schéma de développement touristique 2021-2026.**

#### **7. Délibération : Demande de classement de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.**

Régis CASTIN rappelle que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories - I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public, et en fonction des critères suivants :

- Les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients.
- Le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels.

L'office de tourisme Belley Bas Bugey était classé avant les fusions d'EPCI.

L'office de tourisme Bugey-Sud Grand colombier remplissant tous les critères, il propose au conseil communautaire de solliciter, auprès de Madame la Préfète de l'Ain, le classement de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier en catégorie II.

Le cas échéant, ce classement sera prononcé pour cinq ans.

A Terme, le classement « marque de qualité » est recherché.

#### **INTERVENTIONS :**

Gérald CUEILLE souhaite savoir ce que le classement va apporter.

Régis CASTIN répond qu'un classement vient reconnaître la qualité d'une organisation, et qu'il oblige une structure à rendre un service de qualité aux clients.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, A L'UNANIMITE, de solliciter auprès de madame la Préfète de l'Ain le classement de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier en catégorie II.**

#### **8. Délibération : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ceyzérieu pour les travaux d'aménagement et de qualification de l'accès d'Aignoz.**

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération D-2021-65 en date du 17 juin 2021, le conseil communautaire a validé le projet d'aménagement du hameau de Aignoz à Ceyzérieu.

Pour rappel, Aignoz est la porte d'entrée de la Réserve Nationale du Marais de Lavours et le lieu d'implantation de son espace d'interprétation, la Maison du Marais.

Aujourd'hui, la fréquentation du site et la multiplicité des usages génèrent des tensions entre visiteurs et riverains. Ces tensions sont renforcées par le manque de visibilité des zones de stationnement et de l'entrée du site, et par une utilisation confuse de la voirie.

Dans le cadre de ses compétences Voirie et Tourisme, la CCBS et la commune de Ceyzérieu travaillent sur un projet d'aménagement de la VC 10u dite "rue des Marais", avec les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Favoriser les modes doux et le partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site,
- Redonner un aspect village à Aignoz.

Ce projet constitue la première étape d'une valorisation globale du site qui sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ceyzérieu pour les travaux d'aménagement et de qualification de l'accès d'Aignoz.

A ce stade de l'étude, le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 361 868,60 € HT, 272 945.60 € à charge de la CCBS, et 88 923 € à charge de la commune de Ceyzérieu.

Ces estimations s'entendent sous réserve des résultats de la procédure de consultation du marché de travaux.

La maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de cette opération sera confiée à la CCBS. A ce titre, elle aura pour missions :

- La passation, la signature, la notification et l'exécution du marché de travaux,
- La direction, le contrôle et la réception des travaux,
- La gestion administrative, financière et comptable de l'opération dont les demandes de financement.

La CCBS finance les dépenses relatives au marché de travaux et de maîtrise d'œuvre jusqu'au terme de l'opération.

Les dépenses relatives aux travaux dont la commune de Ceyzérieu a la compétence seront facturées par la CCBS à la réception du chantier.

#### INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT souhaite connaître la répartition entre le budget voirie et le budget tourisme.

Régis CASTIN répond que cette répartition sera précisée dans le procès-verbal de séance, à savoir :

- Voirie : 200 K€
- Tourisme : 58 K€
- Coûts hors MOE.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ceyzérieu pour les travaux d'aménagement de l'accès d'Aignoz.**

#### 9. Délibération : Convention de sponsoring avec l'association Tour du Valromey.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS a choisi d'affirmer un positionnement touristique fort autour du vélo sous toutes ses formes.

Une stratégie de communication globale comprenant la réalisation de cartes des itinéraires vélo dans le Bugey, une stratégie 2.0 avec l'accueil de bloggeurs vélo, une présence sur les réseaux sociaux, un site web dédié [www.bugeyvelo.com](http://www.bugeyvelo.com) et une appli Mhikes de boucles de découvertes géo-guidées pour les vélos à assistance électrique.

Des actions de soutien à l'organisation d'événements cyclistes sont renouvelées chaque année avec notamment l'Ain Bugey Valromey Tour (TVO), la Randonnée des Lacs en Bugey, les Journées cyclo du Grand Colombier, sans oublier les passages du Tour de France en 2016, 2017 et 2020.

La CCBS souhaite poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie autour de la marque Bugey Vélo.

Il propose au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de sponsoring avec l'Association Tour du Valromey Organisation pour l'année 2021.

La participation financière de la CCBS sera de 9 000 €.

#### INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT souhaite connaître le montant du partenariat pour 2020.

Régis CASTIN répond qu'il n'y avait pas de partenariat avec TVO en 2020.

S'il est d'accord sur le principe de soutenir ce partenaire, Gérard CUEILLE s'interroge sur la temporalité de cette délibération. Pourquoi maintenant alors que la saison est terminée ?

Régis CASTIN précise que cette délibération répond à une demande de la trésorerie pour permettre le paiement à TVO, les crédits avaient bien été prévus au budget. Il est d'accord sur le fait que la temporalité est à revoir pour ce type de convention.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature d'une convention de sponsoring avec l'Association Tour du Valromey Organisation.**

#### 10. Délibération : Convention de sponsoring avec l'association Union Cycliste Belley-Culoz.

Dans la même logique que pour le point précédent, Régis CASTIN propose au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de sponsoring avec l'Association Union Cycliste Belley-Culoz pour l'année 2021.

La participation financière de la CCBS sera de 600 € pour l'année 2021.

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE et Marcel BANDET expriment leur désaccord concernant l'article 7 sur la confidentialité.

André BOLON suggère de retirer cette clause de confidentialité, l'association ne refusera certainement pas la subvention pour ce retrait.

Régis CASTIN précise que cet article de la convention sera corrigé.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature d'une convention de sponsoring avec l'Association Union cycliste Belley Culoz.**

#### **11. Délibération : Approbation d'une convention cadre pour la création d'une entente intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri.**

Michel Charles RIERA rappelle que la CCBS confie le tri des déchets ménagers et assimilés collectés sur son territoire au centre de tri des collectes sélectives exploité par le Syndicat mixte Savoie Déchets à Chambéry.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, dite « loi de transition énergétique », impose la mise en place d'ici 2022 des « extensions de consignes de tri », c'est-à-dire le tri de tous les emballages plastiques (barquettes, films, pots ...) par les administrés.

Cette réforme implique une modernisation des centres de tri existants et une augmentation des tonnages recyclés dans les centres de tri.

Selon les études menées par Savoie Déchets, un nouveau centre de tri doit être construit car les surfaces foncières des centres de tri existants de Savoie Déchets (à Chambéry et Gilly sur Isère) sont insuffisantes pour moderniser des équipements appelés à traiter, de manière pérenne, les tonnages des déchets des adhérents de Savoie Déchets.

La création d'un nouveau centre de tri doté du process pour la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri, d'une capacité de 40 000 tonnes/an de déchets (capacité optimale), est envisagée.

Pour atteindre ce tonnage, Savoie Déchets s'est rapproché naturellement des collectivités confiant déjà leurs déchets aux centres de tri gérés par le Syndicat, et donc de la CCBS, afin de créer une entente intercommunale au sens des dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT.

La mise en place de cette entente permettra de sécuriser l'apport des tonnages de déchets issus des collectes sélectives dans le futur nouveau centre de tri et de sécuriser le portage financier de l'investissement et de l'exploitation du nouvel équipement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de convention constitutive d'une entente entre Savoie Déchets, la CCBS, le SICTOM de Morestel, le SICTOM du Guiers, le Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie, la communauté de communes Sources du Lac d'Annecy,

Cette entente aura notamment pour objet :

- De sécuriser les tonnages des déchets issus des collectes sélectives des territoires des partenaires membres de l'entente.
- D'entreprendre et de conserver à frais communs le futur centre de tri d'utilité commune.
- De trouver le cas échéant de nouveaux partenaires pour conforter l'optimisation de la mutualisation de ce nouvel équipement.
- D'associer les partenaires membres de l'entente au suivi et aux décisions nécessaires à la construction et à l'exploitation du futur nouveau centre de tri, et notamment de la passation et/ ou l'exécution du marché global de performance conclu par Savoie Déchets.
- De discuter de la répartition et du montant des coûts afférents à l'objet de l'entente.  
Sauf accord différent entre les partenaires de l'entente, ces coûts seront répartis à proportion de la population DGF de chaque partenaire.  
Le projet de convention prévoit que les partenaires sollicitant leur retrait de l'entente devront supporter toutes les conséquences financières résultant de leur retrait, de sorte que les autres partenaires de l'entente ne subissent aucun surcoût, ou charges en plus, ou recettes en moins, induits par leur retrait.
- De discuter de toutes décisions en vue de la création d'une société publique locale (ou de toute autre entité juridique) qui se substituera à l'entente et à laquelle sera transféré le marché global de performance conclu par Savoie Déchets.

La mise en place d'une SPL permettrait un partenariat fort, durable et transparent entre les

collectivités associées.

Michel Charles RIERA précise qu'il est demandé à l'assemblée de prendre une décision de principe sur ce projet. En effet, les modalités de cette entente vont encore évoluer et ce dossier sera présenté à nouveau au conseil communautaire pour prendre en compte ces modifications.

La présente délibération permet néanmoins à Savoie Déchets et à ses partenaires d'avancer sur la création d'un nouveau centre de tri pour répondre aux obligations réglementaires.

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE souhaite des précisions sur la participation de la CCBS à la future SPL.

Michel Charles RIERA précise que rien n'est encore défini concernant la constitution de cette SPL, il est même possible qu'elle ne voit pas le jour.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le projet de convention cadre constitutive d'une entente intercommunale pour l'exploitation d'un nouveau centre de tri en attendant la constitution d'une SPL.**

#### **12. Délibération : SITOM Nord Isère - Modification de l'article 6 des statuts.**

Michel Charles RIERA rappelle que la loi NOTRe a imposé une révision des cartes intercommunales de l'organisation du traitement des déchets ménagers, et une modification du périmètre du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) et du SICTOM de la région de Morestel membres.

Cette nouvelle organisation territoriale sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et impactera de fait la représentativité du SITOM Nord Isère à cette même date.

Le SMND, dont le périmètre diminue, perdra des sièges et devra donc réélire ses délégués. De ce fait, le Président en exercice délégué du SMND perdra son mandat, et il faudra en conséquence procéder à une nouvelle élection du Président et des Vice-Présidents du SITOM Nord Isère.

Par une délibération en date du 27 septembre 2021, le SITOM Nord Isère a approuvé la modification de l'article 6 de ses statuts concernant les modalités de représentativité des délégués de ses structures adhérentes.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette modification statutaire.

Si certaines structures adhérentes au SITOM Nord Isère seront amenées à procéder à la désignation de leurs représentants pour siéger au Comité syndical du SITOM Nord Isère, la CCBS n'est pas concernée puisque le nombre de ses délégués n'est pas modifié.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, cette modification statutaire.**

#### **13. Délibération : Vente d'un tènement en Zone d'Activités « en Sauvy » à Virieu-le-Grand (Compromis de vente entre la CCBS et GENC MACONNERIE)**

Pauline GODET rappelle que la société GENC MACONNERIE est implantée au sein de la Zone d'Activités « en Sauvy » sur la commune de Virieu-le-Grand.

Elle a sollicité la CCBS pour l'acquisition de parcelles supplémentaires d'une surface d'environ 6 938 m<sup>2</sup>. L'objectif est de construire des bâtiments destinés au stockage et au développement d'une nouvelle activité de tailleur de pierre.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la vente de ces parcelles à la société GENC MACONNERIE, ou à toute personne physique ou morale se substituant à elle, au prix de 3,5 € HT/m<sup>2</sup> (avis France Domaine), soit 24 283 € HT.

#### INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT souhaite connaître le délai donné à l'entreprise pour mettre en place cette nouvelle activité.

Philippe ESTIEU précise qu'il n'y a pas création de bâtiment pour cette nouvelle activité. Néanmoins, une échéance, dont le terme est à définir, pourra être prévue dans l'acte de vente.

Marie-Hélène DESCHAMPS confirme que la commission économie a bien demandé que la vente de ce terrain soit conditionnée à la mise en œuvre d'une nouvelle activité, pour éviter un achat d'opportunité.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la vente d'un tènement à la société GENC MACONNERIE en ZA en Sauvy.**

**14. Délibération : Modification statutaire pour le report d'un an de la date de transfert des compétences eau et assainissement collectif.**

Pierre COCHONAT rappelle que, malgré l'important travail des élus dans les différentes instances de réflexion, de façon à ne pas mettre en difficulté la CCBS et les communes, la décision de reporter la date de transfert des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est devenue inéluctable en raison :

- Des problèmes de recrutement dans les fonctions supports.
- La capacité de la trésorerie à accompagner les communes.

Cette décision de report d'un an a été prise suite à la réunion du bureau exécutif du 23 août 2021, du groupe de travail « Transfert eau et assainissement » du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de la commission « Cycles de l'Eau » du 8 septembre 2021, de la Conférence des Maires du 18 septembre 2021, et du conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Les statuts de la CCBS spécifiant une date de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est proposé au conseil communautaire d'approuver une modification statutaire concernant les points suivants :

- **Article 7 - 3 : Assainissement non collectif.**

○ Rédaction actuelle :

Assainissement non collectif : Contrôle et entretien des installations, montage des dossiers de réhabilitation (sans les travaux) - jusqu'au 31 décembre 2021.

○ Nouvelle rédaction proposée :

Assainissement non collectif : Contrôle et entretien des installations, montage des dossiers de réhabilitation (sans les travaux) - jusqu'au 31 décembre 2022.

- **Article 7 - 6 : Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8.**

○ Rédaction actuelle :

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022).

○ Nouvelle rédaction proposée :

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).

- **Article 7 - 7 : Eau**

○ Rédaction actuelle :

Eau (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022).

○ Nouvelle rédaction proposée :

Eau (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).

La CCBS notifiera la présente délibération aux Maires des communes membres aux fins d'adoption par les conseils municipaux de ces communes d'une délibération concordante dans les 3 mois.

Madame la Présidente pourra ainsi solliciter auprès de madame la Préfète de l'Ain, la délivrance de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, les modifications statutaires pour le report d'un an du transfert des compétences eau et assainissement collectif.**

- **Information sur l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat (OPAH).**

Franck ANDRE-MASSE rappelle que la thématique de l'habitat est un enjeu majeur pour Bugey-Sud pour notamment :

- Renforcer l'attractivité du territoire via une offre de logements de qualité.
- Réduire la facture énergétique des ménages.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Le parc de logements sur Bugey Sud est qualifié d'ancien puisque 72% des résidences sont construites avant 1989 et 50% avant 1970. Le territoire est également marqué par une vacance importante des logements, d'où cet enjeu de rénovation de l'habitat pour renforcer notre attractivité.

Une OPAH réunit l'ANAH, l'Etat, le Conseil départemental, la CCBS, et les communes qui souhaitent s'inscrire dans ce type d'opération par le biais d'une convention d'une durée de 3 ans reconductible pour 2 ans. C'est un dispositif d'aide financière incitative ou d'ingénierie.

Les bénéficiaires sont des propriétaires occupants sous conditions de ressources, des bailleurs privés et des locataires occupant un logement indécent.

Les objectifs sont de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Une étude pré opérationnelle est en cours pour accompagner notre territoire.

Dimitri LAHERTA remercie l'exécutif de s'engager sur ce sujet central de l'habitat. Il faut absolument des actions concrètes pour rénover tous les logements qui sont à l'abandon, qui sont des passoires énergétiques ou qui ne respectent aucune norme sur nos communes. C'est un sujet vital sur lequel il faut s'engager pleinement. L'OPAH représente un levier fort pour rattraper le retard pris, améliorer l'offre de logements sur le territoire, et inciter les propriétaires à agir.

Belley s'engagera à 100% dans cette démarche.

- **Informations diverses :**

- La CLECT vient d'être installée.

Marc GUILLAND est président, Pierre ROUX vice-président.

Un groupe de travail va être constitué pour travailler sur le rapport quinquennal d'évaluation des attributions de compensation.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès des services.

- Le CODEV a été saisi sur le projet de territoire, et il lui a notamment été demandé des propositions sur les 3 axes suivants :
  - o La citoyenneté.
  - o Comment lier proximité et intercommunalité ?
  - o L'évaluation des politiques publiques.
- Arrivée de la nouvelle DGS, madame Florence CORNIER-RAVEL, au 2 novembre 2021.
- Suite à une question de Serge BAL concernant l'organisation d'un déplacement au Congrès des Maires à Paris, Pauline GODET précise que les services travaillent sur ce point mais que les contraintes de chacun rendent difficiles l'organisation à mettre en œuvre.

La séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de séance,  
Serge BAL



La Présidente,  
Pauline GODET

